

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES BILANS DE COMPÉTENCES EN 2000 : PLUS SOUVENT À L'INITIATIVE DU SALARIÉ

Entre 1998 et 2000, le nombre de bilans de compétences s'est stabilisé alors que le nombre d'organismes prestataires de bilans de compétences et leur chiffre d'affaires se sont régulièrement accrus. Dans le même temps, les organismes prestataires se sont dotés d'un personnel plus stable. Si les demandeurs d'emploi demeurent les principaux bénéficiaires de cette prestation, la part des salariés s'accroît. Cette évolution s'accompagne d'une élévation du niveau de formation et de l'âge des bénéficiaires. Les ouvriers et les employés qualifiés recourent chaque année un peu plus à ce dispositif, à leur initiative, dans le cadre du congé-bilan de compétences, alors que les employeurs en font plus souvent bénéficier les ingénieurs et les cadres, dans le cadre du plan de formation.

En 2000, les 921 organismes prestataires de bilans de compétences inscrits dans le répertoire des organismes actifs (encadré 1) ont produit 78 788 bilans pour un chiffre d'affaires de plus de 51 millions d'euros. Les trois quarts des bilans sont destinés à des demandeurs d'emploi. Le prix moyen d'un bilan est de l'ordre de 669 euros (soit 38 euros de l'heure) pour une durée moyenne de 18 heures. Derrière ces données nationales globales se cachent de fortes disparités selon le type de prestataire, la catégorie de bilans réalisés, les publics bénéficiaires et la région considérée. L'étude présentée ici met en évidence ces disparités persistantes à travers l'évolution de l'activité des organismes prestataires entre 1998 et 2000.

Un nombre de bilans de compétences stabilisé mais des prix croissants et très diversifiés

Le nombre de bilans de compétences paraît plutôt stable depuis trois ans. Cette stabilisation s'ac-



compagne d'une croissance significative et régulière du nombre d'organismes prestataires (+7 %) qui emploient de plus en plus souvent des salariés sous contrat à durée indéterminée pour réaliser ces bilans (leur part passe de 45 % des salariés en 1998 à 50 % en 1999, puis à 54 % en 2000). Le chiffre d'affaires global des organismes connaît une hausse continue encore plus accentuée, de l'ordre de 19 % (tableau 1).

Elle est liée à l'augmentation du coût moyen du bilan de compétences (+18 % en trois ans), elle-même corrélée à celle du prix moyen de l'heure de bilan (de 33 euros à 38 euros) et à l'allongement de la durée moyenne du bilan (de 17 à 18 heures). Ces caractéristiques générales des bilans de compétences masquent de fortes différences selon que le prestataire est un Centre interinstitutionnels de bilan de compétences (CIBC) (encadré 2) ou un autre type d'organisme (tableau 2).

En 2000, les CIBC représentent 10 % des organismes prestataires. S'ils réalisent 59 % des bilans de compétences, ils ne totalisent pas la moitié du chiffre d'affaires global lié à cette activité (tableau 3).

En moyenne, un bilan de compétences effectué dans un CIBC coûte 40 % moins cher que celui réalisé dans un autre type d'organisme, avec des prix relativement homogènes, variant de 457 à 762 euros (moyenne 524 euros) et des durées moyennes de 13 à 22 heures. L'amplitude des prix des bilans dispensés par les organismes

Tableau 1
Évolution de l'activité des organismes prestataires de bilans de compétences (1998-2000)

	Nombre d'organismes	Nombre de bilans de compétences réalisés	Chiffre d'affaires relatif aux bilans de compétences réalisé par l'ensemble des organismes (en milliers d'euros)
1998	861	78 245	42 592
1999	896	80 744	46 791
2000	921	78 788	51 749

Source : MES-DARES, comptes-rendus d'activité des organismes prestataires de bilans de compétences.

Encadré 1

L'ENQUÊTE DE LA DARES SUR L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES PRESTATAIRES DE BILANS DE COMPÉTENCES

L'enquête réalisée par le cabinet TERSUD pour la DARES, sur l'activité des organismes prestataires de bilans de compétences s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale faite aux organismes prestataires de bilans de compétences, depuis 1993, de transmettre aux services déconcentrés du ministère de l'emploi un compte rendu statistique et financier de leur activité.

Les résultats présentés dans cette étude sont issus de l'exploitation statistique du questionnaire adressé chaque année, par l'intermédiaire des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), aux organismes prestataires de bilans de compétences. Ce questionnaire a été rénové en 1998 afin de mieux distinguer les bilans de compétences au titre de l'article R 900-7 des autres bilans d'évaluation, de positionnement et d'orientation. L'objectif du bilan de compétences est, en effet, de permettre au travailleur d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, éventuellement, un projet de formation. De ce point de vue, le bilan de compétences se distingue des bilans d'orientation exclusivement tournés vers l'avenir et des bilans de positionnement et d'évaluation à caractère strictement professionnel. Cette modification de l'enquête rend incertaine toute comparaison avec les données antérieures à 1998.

L'enquête rénovée permet d'identifier les organismes prestataires de bilans de compétences ainsi que le financement et les caractéristiques des bilans qui y sont réalisés. Elle permet également de rassembler un certain nombre d'éléments caractérisant les publics bénéficiaires et les ressources en personnels que les organismes mobilisent pour la réalisation des actions de bilans de compétences qu'ils proposent.

Le répertoire des organismes prestataires de bilans de compétences est mis à jour chaque année par les DRTEFP. Sur près de 1 300 organismes prestataires de bilans de compétences recensés par le répertoire 2000, 1 039 ont répondu à l'enquête. Sur ces 1 039 organismes exclusivement métropolitains, seulement 921 ont déclaré avoir eu une activité en 2000 (chiffre d'affaires non nul), dont 94 CIBC (soit 10 %). En 2000, aucun des quatre DOM n'a répondu à l'enquête ; en 1999 les résultats portent sur la métropole et la Réunion, en 1998 les résultats concernent la métropole et la Martinique. Avec 88 % de taux de participation à l'enquête, le nombre de répondants est légèrement supérieur à celui observé en 1998 et en 1999. La description de l'activité par catégorie de bilan (bilan dans le cadre du plan de formation, bilan à la demande du salarié dans le cadre du congé-bilan de compétences, bilan à titre individuel, bilan pour les demandeurs d'emploi) se fonde sur l'exploitation des réponses des 860 organismes ayant répondu à la partie financière du questionnaire. 85 % de ces organismes réalisent en outre d'autres prestations : des bilans d'évaluation-positionnement, des bilans d'orientation, d'autres types de bilans divers, de la formation, du recrutement et du conseil.

Tableau 2
Évolution du coût moyen des bilans de compétences selon le type d'organisme prestataire (1998-2000)

	Ensemble			Hors CIBC			CIBC		
	1998	1999	2000	1998	1999	2000	1998	1999	2000
Nombre moyen de bilans par centre	94	92	85	42	43	38	445	489	494
Prix moyen par bilan (en euros)	566	600	669	731	764	886	463	487	524
Nombre moyen d'heures par bilan	17	18	18	17	19	18	17	17	18
Prix moyen par heure (en euros)	33	34	38	43	41	49	27	28	30

Source : MES-DARES, comptes-rendus d'activité des organismes prestataires de bilans de compétences (890 organismes, 75 768 bilans de compétences en 2000).

